



OBVMR
organisme de bassin versant
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
watershed organization



PISTES D' ACTIONS - L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

Grande Table de Concert'action
27 février 2018

1. Santé humaine et eau potable

1.2. Favoriser la protection des aires d'alimentation des sources d'eau potable

1.2.1. Protéger les aires d'alimentation d'eau privées et publiques.

1.2.1.A Identifier et localiser au GPS les puits et les prises d'eau privées et publiques dans les secteurs agricoles.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
concertation pour être bonifiée en géoréférencement dans les màjr des PAEF	80% des résidences dont le puits a été géoréférencé d'ici 2020 (fait partie du Q-2, r.26)	

Notes sur la piste

Réalisé dans tous les PAEF par la loi.

1.2.1.B Prendre en compte la localisation des puits et des prises d'eau privées et publiques lors de l'élaboration des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
concertation pour archivée et être considéré dans les màjr des PAEF	Ceci est maintenant suivi par la loi Q-2, r.26	

Notes sur la piste

Réalisé dans tous les PAEF par la loi Q-2, r-26. NB aucune norme sur l'écoulement du drainage agricole

1.2.1.C Prendre en compte la localisation des puits et des prises d'eau privées et publiques lors d'activités agricoles pour les fermes produisant moins de 1600 kg de phosphore et non ciblées par le REA (Règlement Exploitation Agricole).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	4 diffusions de masses pour atteindre ces fermettes pour 2020 par le MAPAQ	

Notes sur la piste

2. Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

2.1. Améliorer la gestion des bandes riveraines.

2.1.2. Protéger l'intégrité des bandes riveraines et les renaturaliser si nécessaire.

2.1.2.B Encourager les producteurs agricoles à protéger leurs bandes riveraines naturelles.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Présence de campagnes de sensibilisation	2.1.2.B.1 Projet de panneaux : ICI les agriculteurs protègent leur cours d'eau

Notes sur la piste

actions spécifiques: projet panneaux au sud du lac Matapédia sur la 132

2.1.2.C Créer des bandes riveraines modèles sur des terrains agricoles, municipaux et citoyens.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	3 en secteur municipal; 3 en agricole, 10 riverains	2.1.2.C.1 Aménagement des rives de Val-Brillant à la marina 2.1.2.C.2 Sayabec: Aménagement des rives au parc de la Gare de Sayabec 2.1.2.C.3 Lac du Portage: Faire le suivi des BR modèles et les utiliser comme moyen éducatif

Notes sur la piste

2.1.2.C.4 Création de BR modèles chez plusieurs riverains et valorisation de ces bandes riveraines
2.1.2.C.5 Lac du Portage: affricher les avancements via pancartes du thermomètre

2.1.2.D Revégétaliser les bandes riveraines.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	24 km de bandes riveraines revégétalisées d'ici 2023	2.1.2.D.1 Participation au groupe d'achat d'arbustes riverains 2.1.2.D.2 Renaturation des rives municipales du lac 2.1.2.D.3 Renaturation des rives municipales des affluents (ruisseaux et rivières) 2.1.2.D.4 Renaturation des rives municipales de la rivière Matapédia
Notes sur la piste		
Revue à la baisse pour cible plus réaliste: 2014-2018 encore à estimer printemps 2018		

2.1.3 Instaurer un projet de bande riveraine productive à valeur ajoutée.
2.1.3.A Informer les agriculteurs sur les bandes riveraines productives à valeur ajoutée, selon des principes d'agroforesterie.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	3 rencontres d'information dont 1 terrain	
Notes sur la piste		

2.1.3.B Stimuler la mise en place de bandes riveraines productives à valeur ajoutée.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
idem à 2014-18 pour 2023	1000 m de BR productives à valeur ajoutée aménagées d'ici 2023	
Notes sur la piste		
La liste des végétaux possible sera envoyé aux agriculteurs		

2.2. Améliorer la gestion des plans d'eau.

2.2.2. Sensibiliser les conducteurs de VTT (utilisateurs de plein air) à la conservation de l'environnement.

2.2.2.D Installer des affiches aux endroits problématiques des pistes de VTT

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	D'ici 2020, cibler où la cohabitation est problématique où sensibles pour la faune et les habitats aquatiques	2.2.2.D.1 Identifier les endroits problématiques puis y installer des panneaux

Notes sur la piste

Cibler sont les endroits problématiques, quelles sont les problématiques ciblées. Identification au marais de Baie au Chêne (Oak bay) par VTT Avignon Ouest. Projet sur les îles de la Madeleine à s'inspirer.

2.2.4. Maintenir l'intégrité des milieux humides.

2.2.4.C Encourager les mesures de conservation volontaire des milieux humides.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	15 nouveaux MH conservés d'ici 2023	2.2.4.C.1 Restaurer un milieu humide exemple sur le terrain de la municipalité 2.2.4.C.2 Recenser le nb d'agriculteurs et propriétaires privés susceptibles de prendre des mesures de conservation + nb d'ha

Notes sur la piste

cette cible devra

2.2.4.G Respecter l'intégrité des milieux humides en milieu agricole.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Maintenir ou pas, sinon reformulation nécessaire car piste d'action trop vague	Présence de mise en place d'un Plan régional des milieux humides et hydrique par MRC, concerté avec le milieu et en concordance avec le PDE (Formulation de l'OBVMR)	

Notes sur la piste

cible 2014-18: 60 % des milieux humides connus respectés selon la piste 2.2.4.A d'ici 2018 voir si garde objectif difficile à évaluer trop vague reformulation si nécessaire

2.5 Réduire les pressions d'origine agricole.

2.5.1. Se doter d'une saine gestion des pratiques agroenvironnementales

2.5.1.C Diffuser l'information auprès des agriculteurs afin de favoriser des méthodes de conservation des sols par des pratiques culturales saines.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Cible de 100 entreprises en 2023 pour couvrir environ 90% du territoire	

Notes sur la piste

a été reconduite lors du processus du PDZA

2.5.1.D Faire connaître les bonnes actions entreprises et/ou réalisées par les agriculteurs. PROJET DE RECONNAISSANCE AGROENVIRONNEMENTAL

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Présence du projet de reconnaissance agricole en 2023	2.5.1.D.1 Projet de reconnaissance agroenvironnemental 2.5.1.D.2 Projet de panneaux : ICI les agriculteurs protègent leur cours d'eau

Notes sur la piste

a été reconduite lors du processus du PDZA

2.5.1.E Sensibiliser les agriculteurs aux bienfaits d'une bande végétative filtrante autour des enclos d'hivernage.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	90 % fermes avec enclos sensibilisées pour 2023	

Notes sur la piste

a été reconduite lors du processus du PDZA

2.5.1.F Promouvoir des pratiques de bon usage des pesticides et des fertilisants ainsi que des pratiques alternatives.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Cible de 100 entreprises en couvrir environ 90% du territoire pour 2023	
Notes sur la piste		
a été reconduite lors du processus du PDZA		

2.5.1.G Introduire la pratique de conservation des sols sur les entreprises (semis direct, travail minimum, culture de couverture d'hiver, céréales d'automne, etc.).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Portrait contenant objectifs à atteindre d'ici 2023	
Notes sur la piste		
a été reconduite lors du processus du PDZA		

2.5.1.H Maintenir une zone tampon filtrante (pouvant être productive) sur les rives des cours d'eau et des fossés lors des cultures à grande ligne (notamment le maïs).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	a) Relever superficie visées b) Évaluer les zones propices c) Sensibiliser les producteurs	
Notes sur la piste		
a été reconduite lors du processus du PDZA		

2.5.1.I Adapter la culture à grande interligne (ex. maïs et soya) à des milieux aquatiques sensibles tel que l'habitat des salmonidés

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	a) Relever superficie visées b) Évaluer les zones propices c) Sensibiliser les producteurs	

Notes sur la piste
Nouvelle piste tous validés issue de la table agricole, a été accepté lors du processus du PDZA

2.5.1.J Informer les agriculteurs sur les moyens d'ensemencement rapides d'herbacées pour les bandes riveraines

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Archiver, Reclasser, pourrait-être jumelée à 2.5.1.H	À valider	2.5.1.J.0 Informer les agriculteurs des techniques d'ensemencement rapide pour éviter les problèmes de ruissellement causé par les cultures à grands interlignes (maïs) (était 2.1.2.J.0)

Notes sur la piste
a été reconduite lors du processus du PDZA

3. Sécurité publique limitation dommages causés par inondations

3.3. Améliorer la gestion des crues.

3.3.1. Prévenir les problématiques engendrées lors des crues.

3.3.1.H Évaluation dynamique des cours d'eau, utiliser l'espace de liberté pour leur gestion

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	Priorisation collective des cours d'eau à analyser; __ nb de cours d'eau agricoles et __ nb de cours d'eau municipaux	

Notes sur la piste

Amener par le secteur agricole en table sectoriel. Secteur agricole est en discussion dans le plan L'agriculture et l'environnement.

3.3.1.I Mise en place d'un plan de gestion des cours d'eau considérant le principe de liberté des cours d'eau

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	Mise en place d'un plan concerté des cours d'eau analysé	

Notes sur la piste

Amener par le secteur agricole en table sectoriel, lien avec 2.2.4.H

5. Développement durable

5.2 Dév. harmonieux des diverses activités du territoire

5.2.2. Maintenir l'intégrité des plans d'eau par l'encadrement du dév. résidentiel et/ou de villégiature et/ou agricole en fonction des milieux aquatiques .

5.2.2.D Mettre sur pied un réseau d'échange de données et d'informations entre les divers intervenants du milieu.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
idem et bonifié avec Résalliance	Maintien de 4 rencontres par année ;projet Résalliance et les autres plans d'actions formulé à la TC 2018 février	<p>5.2.2.D.1 Participer au réseau d'échange d'expertises de la communauté d'apprentissage.</p> <p>5.2.2.D.2 Évaluer les besoins de formations pour les habitants du Lac</p> <p>5.2.2.D.3 Aider l'association dans le recrutement de ses membres pour le maintien de la santé du lac</p> <p>5.2.2.D.4 Participer dans la communauté d'Apprentissage de Résalliance</p>
Notes sur la piste		
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols: Comité résalliance		

5.2.2.E Développer un dialogue constructif entre le secteur municipal et agricole autour de la ressource eau (à valider nouvelle piste 2018)

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Valider la nouvelle piste et ses descriptifs	3 évènements d'ici 2023	
Notes sur la piste		
issue du secteur agricole et acceptée dans les table sectorielle municipale		